

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE155954005

Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 26 novembre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 26 novembre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155954005, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec Eclipsys Solutions inc, d'une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE155954005

Conclure avec Eclipsys Solutions inc, une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soumissionnaires) - (2 514 261,92 \$) et autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis.

À sa séance du 4 novembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155954005. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 11 novembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155854005 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La Ville de Montréal exploite de nombreux systèmes informatiques tels que le Système intégré Montréal (SiMON), qui est le progiciel de gestion intégré employé par la Ville pour la gestion quotidienne de ses opérations (achats, comptabilité, paiement de factures, etc.), le portail de la Ville, Espace pour la Vie, Service citoyen et bien plus.

Ces systèmes ainsi que plus de 150 applications (Kronos, GDC, GDT, 311, Maximo, Évaluation foncière, etc.) ont été développés en partie avec des produits de l'éditeur Oracle. La croissance continue ainsi que le nombre élevé de transactions quotidiennes que génèrent ces systèmes requièrent l'utilisation de serveurs informatiques performants.

Présentement, la plate-forme informatique employée est celle de la gamme POWER d'IBM. Cette dernière emploie le système d'exploitation AIX qui est propriétaire à IBM. Il y a plusieurs années, le choix de cette technologie était basé principalement sur le rapport performance/prix qui était avantageux tout en ayant des équipements informatiques robustes et fiables pour les besoins de la Ville. Le serveur principal de cette plate-forme atteindra bientôt sa fin de vie utile et le serveur de relais sera considéré désuet peu de temps après. Leur remplacement est prévu en 2015 et 2016 respectivement.

Depuis les dernières années, l'évolution et les gains de maturité des logiciels libres tel que Linux ont permis aux manufacturiers informatiques d'intégrer à leur offre d'équipements des produits basés sur ce système d'exploitation.

Dans le cadre de son mandat de veille technologique, une étude interne réalisée par le STI a permis de constater qu'il y aurait des gains opérationnels et financiers (réduction des coûts de maintenance matériel et logiciel au budget de fonctionnement) en utilisant des serveurs Linux spécialisés pour les bases de données Oracle (qui sont au cœur du progiciel SIMON et des nombreuses applications utilisées par la Ville).

Pour ces raisons, le STI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un premier appel d'offres public en date du 8 octobre 2014. Puisque la seule soumission reçue présentait une offre considérablement supérieure à l'estimation réalisée par le STI et qu'une évolution technologique importante dans ce créneau de produits informatiques a été annoncée le 21 janvier 2015, il a été convenu qu'une réévaluation des besoins serait faite par le STI dans le but de lancer un nouvel appel d'offres.

Dans ce contexte, un deuxième appel d'offres public (15-14569) a été publié le 6 juillet 2015 dans le journal La Presse et sur le site SEAO. Pour tenir compte de la période estivale, les soumissionnaires ont disposé d'un délai total de 45 jours pour présenter leur offre.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des services centraux de la Ville. Ces prévisions sont basées sur ses besoins futurs pour une période de 5 ans et elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

L'entente-cadre permettra à la Ville d'acquérir les biens et services techniques suivants :

- serveurs Linux de type Exadata spécialisés pour les bases de données Oracle;
- modules de croissance de capacité de traitement pour les serveurs Exadata pour faire évoluer la plate-forme selon les besoins;
- licences de stockage pour les serveurs Exadata;
- diverses licences Oracle pour la croissance des besoins et le respect des droits d'auteur;
- services techniques d'entretien, de support matériel et logiciel pour assurer la continuité opérationnelle.

Le STI désire acquérir en 2015 et 2016 les articles suivants, pour un montant de 1 233 453,44 \$, afin de remplacer les serveurs IBM POWER p795 et p780 :

- deux serveurs Exadata modèle X5-2 Stockage Haute Capacité – Configuration 1/8;
- trente-six licences de stockage pour serveur Exadata;
- le support matériel et logiciel pour un an.

Sur un total de neuf preneurs du cahier des charges, deux ont déposé des offres. Parmi les firmes n'ayant pas déposé d'offres, trois d'entre elles n'étaient pas des revendeurs de serveurs spécialisés pour les bases de données Oracle, une firme considérait que le devis était trop spécialisé, une autre a indiqué n'avoir pas eu le temps de déposer une offre puisqu'elle avait de nombreux projets en cours et finalement la firme Oracle qui a pris le cahier des charges pour supporter son réseau de revende.

Il existe un écart de prix de 32 % entre les deux soumissionnaires conformes.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris la pertinence de l'approche de promotion de l'appel d'offres mise en œuvre par le Service de l'approvisionnement le jour du lancement de l'appel d'offres. En informant, le jour du lancement de l'appel d'offres, les soumissionnaires potentiels de ce marché restreint et en le faisant dans les règles de l'art, le Service a tenté de favoriser la meilleure concurrence pour l'obtention de ce contrat.

Les membres ont aussi apprécié, lors de la présentation du dossier à la Commission, le tableau récapitulatif des économies qui seront réalisées par l'acquisition des serveurs Linux de type Exadata X5-2. Enfin, ils ont bien compris les avantages économiques pour la Ville de s'ouvrir aux logiciels libres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE155954005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.